



REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

2018\_028\_PM

**Objet :** « 25 ans de la chorale » - La clé des chants de la Durance – Stationnement Espace Dany

**Le Maire de la Commune de Mallemort,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, 2212-2, 2213-1, 2213-2 et les suivants,

**Vu** le code de la route et notamment les articles R411-1 à R.411-9 et R411-25 à R.411-28, ainsi que l'article R417-10,

**Vu** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

**Considérant** la demande formulée par **Monsieur OLLIVIER Jacques**, Président de l'association « la clé des chants de la Durance », sollicitant l'autorisation de bénéficier du parking de l'espace Dany, à l'occasion de l'évènement « 25 ans de la chorale » qui aura lieu dans la salle des fêtes ainsi que dans la salle de l'espace Dany à MALLEMORT, du :

**Vendredi 25 mai 2018 à 14h00 au dimanche 27 mai 2018 à 12h00.**

**Considérant** qu'il convient de prendre toutes les mesures nécessaires afin de garantir la sécurité des participants et le bon déroulement de cette manifestation.

### **ARRETE :**

**Article 1 :** Monsieur OLLIVIER Jacques, Président de l'association « La clé des chants de la Durance », est autorisé à organiser l'évènement « 25 ans de la chorale » dans la salle des fêtes ainsi que dans la salle de l'espace Dany à MALLEMORT, le samedi 26 et le dimanche 27 mai 2018.

**Article 2 :** A cette occasion, le stationnement sera interdit et considéré gênant sur le parking de l'espace Dany à MALLEMORT, du vendredi 25 mai 2018 à 14h00 au dimanche 27 mai 2018 à 12h00. La signalisation sera mise en place et maintenue par le pétitionnaire.

**Article 3 :** Les véhicules contrevenants au présent arrêté seront considérés comme gênant au sens des dispositions de l'article R 417-10 du code de la route.

**Article 4 :** Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation leur sera transmise :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie
- Madame la Directrice Générale des Services
- Monsieur le Directeur des Services Techniques
- Monsieur le Responsable de la Police Municipale
- Monsieur OLLIVIER Jacques, Président de l'association « La clé des chants de la Durance ».

Fait à Mallemort, le 14/03/2018

Hélène GENTE  
Maire de MALLEMORT

